

CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2008

L'an deux mille huit, le 31 mars à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de la commune de SALLES, dûment convoqué en date du 25 mars 2008, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Vincent NUCHY, Maire.

Etaient présents :

M. Vincent NUCHY – M. Bruno BUREAU – Mme Myriam DUCASSE – M. Didier MARQUE – Mme Nadège DOSBA – M. Gérard ANTIGNY - Mme Agnès CHER – M Olivier COURREGES – Mme Jacqueline GELARD – M. Robert DUPUCH – M. François LAUCOURNET – M. Joël DULAURANS – M. Dominique PESQUEY – Mme Muriel BERNARD – Mme Marie GILLET – Mme Marie-Sylvie DUFOURCQ – M. Marc DIVIER – M. Thierry CHEVEREAU – Mme Carole RAVARD – Mme Myriam DUPUCH – Mme Emmanuelle FILIPE – Mme Murielle AUGIERAS – M. Laurent DHOLLANDE – M. Hervé GEORGES - M. Jean-Pascal DARRINÉ – Mlle Audrey SABATIÉ – M. Luc DERVILLÉ– Mlle Edwige DIAZ.

Absent excusé :

M. Christophe AUZAL	qui a donné procuration à	M. Didier MARQUE
M. Dominique PESQUEY	qui a donné procuration à	M. Vincent NUCHY

Mme Myriam DUCASSE est nommée Secrétaire de Séance.

Ordre du jour :

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour pour pouvoir encaisser la dotation de l'Etat correspondant à la mise sous pli de la propagande des élections municipales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, est d'accord avec cet ajout.

Délibération 2008-03/2-01: COMMUNICATIONS DIVERSES

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

1 –« Membres nommés » du CCAS suite à l'appel à candidature :

Les personnes suivantes feront partie du CCAS :

Mme ASPE – Secours catholique

Mme MALAVIOLE – UDAF33 et UFAL Salles

Mme GOUARD – Association l'Encrier

M. DAVID – Organisme de Formation « Chez Véolia »

2 – Concert « CHALEMINE »

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à assister au concert de chansons françaises organisé le 12 avril dans la salle des fêtes de Belin à 20h30 par l'association « Chalemine », avec les groupes Robert et Mitchum, EMNS et la chorale à 2 balles.

Le Conseil Municipal prend acte des ces informations.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 2 avril 2008,

Le Maire, **Vincent NUCHY**,

Délibération 2008-03/2-02: Révision du POS – Elaboration du PLU
Composition du Comité de Pilotage

Rapporteur : M. Marque

Exposé :

Par délibération en date du 5 juillet 2004 le Conseil Municipal a décidé la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il convient de renouveler les membres composant le Comité de Pilotage qui suivra ce dossier.

Proposition :

Pour respecter les règles de représentation de la Minorité, il est proposé la candidature de **M. Pascal DARRINÉ**.

La Majorité propose les Elus suivants :

M. Vincent NUCHY

M. Christophe AUZAL

M. Didier MARQUE

M. Robert DUPUCH

Mme Murielle AUGIERAS

M. François LAUCOURNET

Feront également partie de ce Comité, un représentant de :

des propriétaires

des Bailleurs sociaux – Gironde Habitat

des locataires

de la DDE

du PNR des Landes de Gascogne

Décision :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, est d'accord avec cette composition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 2 avril 2008,

Le Maire, Vincent NUCHY,

Délibération 2008-03/2-03: DESIGNATION D'UN CONSEILLER
MUNICIPAL CHARGE DES
QUESTIONS
DE DEFENSE

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

Il est nécessaire de communiquer à la Préfecture les coordonnées de la personne chargée des questions de Défense dans la Collectivité.

Cet Elu deviendra l'interlocuteur privilégié des actions entreprises pour le développement de la Communication avec la Défense.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner **M. Patrick ANTIGNY**, 5^{ème} Adjoint pour représenter la Collectivité.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 2 avril 2008,
Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-04: DELEGATION AU C.N.A.S.
(Comité National d'Action Sociale)

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

Il est nécessaire de désigner les délégués locaux pour représenter la Collectivité au sein du Collège des Elus du CNAS.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- **Mme Myriam DUCASSE Déléguée Titulaire**
- Mme Carole RAVARD Déléguée Suppléante

Décision :

Le Conseil Municipal **est d'accord** avec cette proposition par :

24 voix POUR,

5 voix CONTRE de Mmes Sabatié, Diaz,

MM.Dhollande, Darriné, Dervillé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 2 avril 2008,

Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-05: Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

Par délibération en date du 20 mars 2008, le Conseil Municipal a désigné les délégués au SIER suivants :

Titulaires	Suppléants
M. Vincent NUCHY	M. Dominique PESQUEY
M. François LAUCOURNET	M. Joël DULAURANS

Proposition :

Il est proposé, pour raisons personnelles, de remplacer M. François LAUCOURNET par :

M. René LAPEBIE, avec voix délibérative, qui réunit les conditions requises pour faire partie d'un Conseil Municipal.

Décision :

Le Conseil Municipal **est d'accord** avec cette proposition par **23 voix POUR**, 5 voix CONTRE de Mmes Sabatié, Diaz, MM. Dhollande, Darriné, Dervillé, et 1 abstention de M. Georges.

Les délégués au SIER sont donc :

Titulaires	Suppléants
M. Vincent NUCHY	M. Dominique PESQUEY
M. René LAPEBIE	M. Joël DULAURANS

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 2 avril 2008,
Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-06: CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF
MEDIATEUR COMMUNAL

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

Le Conseil Municipal peut créer des Comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, services publics et équipements de proximité, concernant tout ou partie du territoire de la Commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales.

Le Maire en fixe la composition pour la durée de la Mandature. Le Président doit être un membre du Conseil Municipal désigné par le Maire.

Ces Comités peuvent transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Il est également proposé de nommer un Médiateur Communal de la Société Civile pour régler les problèmes communaux qui peuvent être soumis à la Collectivité.

Proposition :

Il est proposé d'**approuver** :

- 1 – la constitution d'un Comité Communal Consultatif**
- 2 – la nomination d'un Médiateur Communal.**

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 2 avril 2008,
Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-07: Délégation du pouvoir de POLICE du MAIRE

Rapporteur : M. B Bureau

Exposé :

Le Maire et les Adjoints, en vertu de l'article du Code de procédure pénale, ont la qualité d'officier de police judiciaire.

Dans le cadre des missions de police judiciaire et de l'article 21 du Code de procédure pénale, le Brigadier Chef de Police est un agent judiciaire adjoint, qui procède aux constatations des infractions et dresse les rapports et les procès-verbaux.

Les dépôts de plainte, sauf avis contraire, doivent être effectués par le Maire.

Proposition :

Afin de permettre au Brigadier Chef de Police et aux Adjoints de remplacer le Maire en lieu et place pour cette procédure spécifique, il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre un arrêté de délégation de pouvoir pour dépôt de plaintes, au nom des Adjoints et de M. Loris BERTAZZO, Brigadier Chef de Police.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 2 avril 2008,
Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-08: LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS

Rapporteur :Mme Ducasse

Exposé :

Dans le cadre du Contrat Petite Enfance il était possible de mettre en place une prestation de service intitulée « Lieu d'Accueil Enfants Parents ». Cette structure a été ouverte en décembre 2007 au Relais Assistantes Maternelles tous les jeudis matins. Elle est réservée, gratuitement et confidentiellement, aux enfants de moins de six ans accompagnés de leurs parents. Ils sont accueillis par deux intervenantes (dont une psychologue) de la Collectivité.

Une convention a été signée avec la CAF pour un soutien technique, logistique, l'intervention de collaborateurs et le versement de la prestation correspondante.

Le budget prévisionnel 2008 s'élève à 8.451,81 €.

Il est possible d'obtenir des subventions de fonctionnement d'autres organismes sur présentation d'une délibération.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** la mise en place de cet Accueil Enfants Parents, pour une période de trois ans,
- **d'autoriser** M. le Maire à solliciter les aides de fonctionnement auxquelles nous pouvons prétendre auprès de la CAF, la MSA et le Conseil Général.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 2 avril 2008,
Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-09 : CONVENTION d'adhésion au service médecine Professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Rapporteur : Mme Ducasse

Exposé :

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Gironde ;

Considérant que la Collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents,

Vu les prestations offertes par le Service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Gironde telles que décrites dans la charte d'organisation et de fonctionnement ;

.../...

Délibération 2008-03/2-09 : CONVENTION d'adhésion au service médecine Professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde 5suite)

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de solliciter** le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux Collectivités,
- **d'autoriser** M. le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération,
- **de prévoir** les crédits correspondants au budget de la Collectivité.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 2 avril 2008,

Le Maire,

Vincent NUCHY

**Délibération 2008-03/2-10: EMPLOI – Recrutement d’AGENTS non
TITULAIRES de REMPLACEMENT**

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l’article 3/1er alinéa ;

CONSIDERANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ;

Proposition :

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d’autoriser M. le Maire** à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l’article 3/1er alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- **de prévoir** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l’**unanimité des suffrages exprimés**, est d’accord avec cette proposition.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 2 avril 2008,

Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-11: EMPLOI –

Recrutement

d'AGENTS

OCCASIONNELS

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3/2ème alinéa ;

CONSIDERANT que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel ;

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal

- **d'autoriser** M. le Maire à recruter en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- **de prévoir** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3/2ème alinéa de la Loi du 26 janvier 1984 si les besoins du service le justifient.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 2 avril 2008,

Le Maire, **Vincent NUCHY**

Délibération 2008-03/2-12: EMPLOI –

Recrutement d'AGENTS SAISONNIERS

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

Pour la durée de la mandature, la période des congés payés entraînant un dysfonctionnement, il est nécessaire de remédier de façon rapide au remplacement des personnels absents et il convient de prendre une délibération générale.

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3/2ème alinéa ;

VU les nécessités du service ;

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **de recruter des agents non titulaires saisonniers** pendant les mois de juin, juillet août et septembre de chaque année, pour une durée maximale de six mois
- **de fixer** la durée hebdomadaire moyenne à 35 heures,
- **de rémunérer** ce personnel au taux du SMIC horaire en vigueur, ou par référence à l'indice brut correspondant à la fonction, au temps du nombre d'heures effectuées. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- de charger M. le Maire du recrutement de l'agent et de l'habiliter à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 2 avril 2008,

Le Maire, **Vincent NUCHY**

Délibération 2008-03/2-13: EMPLOI – CREATION DE POSTES

Rapporteur : Mme Ducasse

Exposé :

Compte tenu de l'ouverture du Mutiacueil en 2008, et du départ de l'agent qui gérait le Relais Assistantes Maternelles, il est nécessaire de créer deux postes au tableau des effectifs et d'effectuer les démarches administratives nécessaires pour que le moment venu, les postes soient ouverts pour accueillir les personnes recrutées.

Ces postes à temps complet ne seront utilisés qu'à temps partiel dans un premier temps.

Proposition :

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de créer un poste d'Educateur Jeunes Enfants**, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2008,
- **de créer un poste d'Auxiliaire Puéricultrice**, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2008,
- **de déclarer** la création de ces postes au Centre de Gestion,
- **de modifier** le tableau des effectifs en conséquence,
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget communal 2008

Décision :

Le Conseil Municipal, **est d'accord** avec cette proposition, par :

24 voix POUR

5 voix CONTRE de Mmes Sabatié, Diaz

et MM. Dhollande, Darriné et Dervillé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 2 avril 2008,

Le Maire, **Vincent NUCHY**

**Délibération 2008-03/2-14: URBANISME – Résultat enquêtes publiques
Modifications du POS n°3 et 4**

Rapporteur : M. Marque

Exposé :

Par délibérations en date des 30 juillet 2007 et 28 janvier 2008, la Collectivité a décidé de procéder à deux enquêtes publiques pour modifier :

- 1 - l'emplacement réservé n°27 (piscine) et le zonage des parcelles voisines,
- 2 - le déplacement de chemins ruraux ou leur aliénation :
 - aliénation d'une partie du Chemin de la Bleuaude
 - déplacement du chemin rural n°46 au Lanot
 - déplacement du chemin rural 71 à Sillac
 - Modification d'une partie de l'emprise du chemin rural n°15 à Debat

Les enquêtes publiques se sont déroulées du 28 janvier 2007 au 11 février 2008.

Le Commissaire Enquêteur a remis son rapport et ses conclusions, avec **avis favorable**.

Proposition :

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** les modifications du POS n°3 et 4 telles que définies dans les dossiers d'enquête, et telles qu'annexées à la présente,
- **d'afficher** cette délibération en Mairie pendant un mois et d'en faire mention dans deux journaux.

La présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au POS approuvé, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 2 avril 2008,
Le Maire, **Vincent NUCHY**

Délibération 2008-03/2-15: CONVENTION ONF - 2008

Rapporteur : M. Dulaurans

Exposé :

L'Office National des Forêts nous a fait parvenir le 15 janvier dernier le programme définitif des travaux prévus en 2008 en forêt communale.

Les travaux à réaliser sont estimés à :

en fonctionnement - Débroussaillage :

parcelles 9,16a, 17a, 18b, 23 et 24p	15.324,90 € HT	
Maîtrise d'œuvre	1.600,00 € HT	
Soit		18.081,37 € TTC

en investissement – Reboisement

parcelles. 2, 11, 12 et 30	50.794,05 € HT	
Maîtrise d'œuvre	4.000,00 € HT	
Soit		58.371,72 € TTC

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le programme des travaux 2008, tel que défini supra,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les conventions de Maîtrise d'œuvre avec l'ONF
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les conventions, contrats et avenants correspondants, et solliciter les aides auxquelles nous pouvons prétendre auprès des différents organismes.

Décision :

Le Conseil Municipal est **d'accord** avec cette proposition, par **24 voix POUR** et 5 Abstentions de Mmes Sabatié, Diaz, MM. Dhollande, Darriné et Dervillé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 2 avril 2008,
Le Maire, **Vincent NUCHY**

**Délibération 2008-03/2-16: PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE
FORMATION**

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

Un agent de la Collectivité a suivi une formation de BAFA à l'UFCV (Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs) du 23 février au 1^{er} mars 2008.

Proposition :

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- dans le cadre du droit à la formation, de prendre en charge ces frais de formation pour **M. Christian LIMONTA**, au montant de **522 €**,
- d'autoriser M. le Maire à émettre le mandat correspondant.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 2 avril 2008,
Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-17 : EXONERATION DE TAXE DE SEJOUR

Rapporteur : M. Marque

Exposé :

L'Association « Les Chamois Pyrénéens » organise un séjour de vacances du 2 au 16 août 2008, au Camping du Val de l'Eyre. Le groupe comprend 9 adultes déficients intellectuels autonomes et 3 personnes d'encadrement.

Elle sollicite l'exonération de la taxe de séjour, conformément au Code de l'action sociale et des familles.

Proposition :

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** l'exonération de la taxe de séjour pour ce groupe de 12 personnes, pour la période citée supra,
- **de transmettre** cette délibération à l'Association et au responsable du lieu d'accueil concerné.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 2 avril 2008,

Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-18 : TARIFS DU COLUMBARIUM

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

La commune de Salles avait mis en place un columbarium durant l'année 2000, soit 4 cases pouvant contenir chacune 2 urnes.

Compte tenu des nombreuses demandes, il était nécessaire de procéder à son agrandissement. Cela étant impossible à l'endroit initial; ce jardin du Souvenir a été implanté au fond du cimetière. Un espace a été aménagé, qui pourra éventuellement accueillir des cavurnes de 3 urnes chacune, ou d'autres cases.

Après enquête auprès des communes voisines, il apparaît nécessaire de revoir les tarifs appliqués actuellement:

Proposition :

Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 mars dernier, il est proposé au Conseil Municipal :

- de limiter la possibilité de choix des concessions à une période de 30 ans
- de fixer le tarif comme suit : **concession pour 30 ans - 500 €**
- d'autoriser M. le Maire à signer un contrat de concession renouvelable, lequel précisera le devenir des urnes au terme du contrat, remise de l'urne aux familles ou à défaut dispersion des cendres sur une aire appropriée.

Décision :

Le Conseil Municipal est **d'accord** avec cette proposition, par **24 voix POUR** et 5 voix CONTRE de Mmes Sabatié, Diaz, MM. Dhollande, Darriné et Dervillé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 2 avril 2008,
Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-19 : TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT
Modification du taux

Rapporteur : M. Marque

Exposé :

Cette taxe qui régularise la participation des constructeurs aux dépenses d'aménagements publics, constitue une contrepartie à l'effort d'équipement communal. Les règles sont régies par le Code Général des impôts.

Par délibération en date du 26 janvier 2004 le taux en vigueur à Salles a été fixé à 4 %.

Pour tenir compte du développement de la commune et des efforts qui doivent être réalisés au niveau des infrastructures, il est proposé de modifier ce taux.

Proposition :

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 27 mars dernier, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de fixer le taux de la T.L.E. à 5 %** pour toutes les catégories de construction. Il sera applicable dès la publication de la présente délibération.

Décision :

Le Conseil Municipal est **d'accord** avec cette proposition, par **24 voix POUR** et 5 voix CONTRE de Mmes Sabatié, Diaz, MM. Dhollande, Darriné et Dervillé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 2 avril 2008,
Le Maire,

Vincent NUCHY

**Délibération 2008-03/2-20 : AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE DE L'ANNEE 2007**
Annule et remplace celle visée le 4 vril 2008 en Sous Préfecture

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

Le Compte Administratif 2007 a été approuvé le 18 février dernier.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'affecter** le résultat du compte administratif 2007 de la commune au montant de 735.372,96 € comme indiqué ci-dessous (et sur le tableau joint en annexe) :

Fonctionnement	R002	Excédent reporté	535.372,96 €
Investissement	R1068	Dotation	200.000,00 €

Décision :

Le Conseil Municipal est **d'accord** avec cette proposition, par **23 voix POUR** et 6 Abstentions de Mmes Sabatié, Diaz, MM. Dhollande, Darriné, Dervillé et Georges.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 14 mai 2008,
Le Maire,

Vincent NUCHY

Annexe à la délibération 2008-03/2-20
AFFECTATION DU RESULTAT DU C.A 2007 – COMMUNE

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

		e
Résultat de l'exercice	excédent	548.656,31
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	186.716,65
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	(A1) excédent	735.372,96
	Déficit	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	Déficit	392.649,93
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	349.773,91
	déficit	
Résultat comptable cumulé	à reporter au R 001	
	à reporter au D 001	42.876,02
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	87.073,29
Recettes d'investissement restant à réaliser :	
Solde des restes à réaliser :	
(B) Besoin (-) réel de financement		129.949,31
Excédent (+) réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	87.073,29
En dotation complémentaire en réserve (recette budg. au compte R1068)	112.926,71
SOUS TOTAL (R 1068)	200.000,00

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	535.372,96
TOTAL (A1)	735.372,96

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté
à la section de fonctionnement D 002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : Déficit reporté /	R 002 : Excédent reporté 535.372,96 €	D 001 : Solde d'exécution N-1 42.876,02 €	R 001 : Solde d'exécution N-1 R 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé 200.000,00 €

Délibération 2008-03/2-21 : VOTE DE LA FISCALITE 2008
TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Rapporteur : M Nuchy

Exposé :

La Direction Générale des Impôts nous a fait parvenir en Mairie l'état 1259 TH-TF sur lequel figurent les montants des bases d'imposition relatives à chacune des trois taxes (en augmentation) et les montants des allocations compensatrices attribuées à la commune. Conformément aux orientations budgétaires présentées le 20 mars dernier, et après examen de ce tableau, compte tenu que le produit fiscal attendu, après déduction du montant des allocations, nécessaire pour équilibrer le budget 2008 est de 1.945.728 €, il est proposé **de ne pas augmenter les taux des trois taxes** et les pourcentages appliqués aux bases d'imposition seront les suivants :

	<i>Base</i>	<i>Taux</i>		<i>Produit fiscal</i>
	€	2007	2008	2008 attendu €
Taxe d'Habitation	5.137.000	16,91 %	16,91 %	868.667 €
Taxe Foncier Bâti	3.335.000	29,01 %	29,01 %	967.484 €
Taxe Foncier Non B	216.000	50,73 %	50,73 %	109.577 €

				1.945.728 €

Proposition :

Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 mars 2008, il est proposé au Conseil Municipal :
- de fixer les taux d'imposition 2008 identiques à ceux de 2007, comme indiqué ci-dessus.

Décision :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 2 avril 2008,
Le Maire, **Vincent NUCHY**

Délibération 2008-03/2-22 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 -
Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

Avant de passer à l'examen du document budgétaire M. le Maire précise qu'il a été examiné par la Commission des Finances le jeudi 27 mars dernier.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement	5.041.015,96 €
Investissement	2.218.085,81 €

Proposition :

Après examen des documents, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le budget primitif prévisionnel 2008, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section investissement, tel que présenté dans le document joint.

Décision :

Le Conseil Municipal, est **d'accord** avec cette proposition par :

23 voix POUR dont 2 procurations de MM. Auzal et Pesquey

1 abstention de M. Georges

5 voix **CONTRE** de Mmes Sabatié, Diaz, MM. Dhollande, Darriné et Dervillé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 2 avril 2008,

Le Maire,

Vincent NUCHY

Annexe à la délibération n° 2008-03/2-22
NOTE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2008

Le budget qui vous est présenté est bâti conformément aux orientations budgétaires présentées devant cette assemblée.

Conformément aux engagements et au choix de politique municipale de la majorité, ce budget reflète notre souhait d'assurer la réalisation d'équipements et services favorisant la vie associative et sportive, l'accueil des enfants et des jeunes tout en poursuivant l'entretien des bâtiments et la préservation du patrimoine communal.

Le budget 2008 ne connaîtra pas d'augmentation de la fiscalité, en considération de l'augmentation des bases fiscales qui ont été suffisamment réévaluées par les services fiscaux ; également en considération du fait que l'excellent résultat enregistré au compte administratif 2007 nous permet d'effectuer un virement de 400 000 € en section d'investissement et d'affecter 200 000 €.

Ainsi le budget 2008 est bâti en très grande partie grâce au travail effectué les années précédentes, travail qui a permis la constitution d'un fond de roulement et d'une capacité d'autofinancement.

Nous savions que nous récolterions les fruits de ce travail en 2007 car nous avons anticiper les contraintes liées à l'augmentation de la population par l'intermédiaire du recensement complémentaire.

Ce recensement complémentaire nous a permis de percevoir une DGF majorée sans attendre le versement officiel fixé par l'Etat au 01/01/09, fort heureusement puisque nous constatons qu'à nouveau les dotations de l'Etat peinent à progresser du même niveau que l'inflation.

Or, nous devons faire face à de nouvelles dépenses de fonctionnement liées au fonctionnement des derniers services créés en année pleine (Ecole Primaire Rive Gauche) et à l'installation de tous nouveaux bâtiments (Multiaccueil, déménagement de la maison de la solidarité).

D'autre part nous sommes actuellement à un « virage » en matière d'organisation des services, nous devons travailler dès maintenant à la restructuration de 2 pôles majeurs que sont la Mairie et le Centre Technique Municipal. Ce travail est pluriannuel et aura une incidence sur la gestion de la masse salariale tant en affectation de postes qu'en recrutement de personnels qualifiés liés aux besoins en technicité et en départ à la retraite.

Dans le même esprit de projection sur l'avenir, qui je le rappelle nous tient à cœur, nous bouclerons cette année le passage du POS en PLU.

L'aménagement CAB sera poursuivi par les travaux sur la zone « croix blanche » directement concernée par l'implantation des logements sociaux et du multi accueil.

Nous avons maintenu des inscriptions de crédits importants pour le traitement de la voirie, majoritairement en régie, programmation également pluriannuelle avec hiérarchisation des priorités.

Pour finir, je souhaite souligner tout le travail que nous devons poursuivre par l'intermédiaire de la CDC du Val de l'Eyre et je sais que la nouvelle majorité en place à Salles défend la démarche que nous avons toujours défendue depuis la création de cette intercommunalité : la mise en commun des forces de chacun qui permet de soutenir et développer de gros investissements puisque dorénavant les partenaires financiers et institutionnels n'entendent plus accompagner de gros projets à hauteur d'une seule commune mais bien pour desservir l'ensemble d'un territoire sans a priori idéologiques mais dans le seul objectif de l'intérêt général.

Délibération 2008-03/2-23 : DOTATION de l'ETAT pour la mise sous pli de la PROPAGANDE ELECTORALE

Rapporteur : V Nuchy

Exposé :

Pour les élections municipales des 9 et 16 mars 2008, une commission intercommunale de propagande électorale a été instituée par arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2008.

Le siège de la commission a été fixé à Belin Beliet et cette commune a été chargée de l'organisation de la mise sous pli de la propagande électorale pour les communes de Belin Béliet, Le Barp et Salles.

Une dotation doit être versée à chaque commune à titre de compensation pour le travail de mise sous pli effectué par les agents municipaux.

La commune siège de la commission percevra l'intégralité de la dotation (calculée par référence au nombre d'électeurs de chaque commune sur la base de 0.02 € par étiquette et 0.20 € par enveloppe) et effectuera un reversement à chaque commune selon l'état qui lui sera présenté.

Proposition :

Il est proposé d'autoriser M. le Maire :

- à solliciter la commune de Belin Béliet pour le versement de la part lui revenant selon l'état joint en annexe.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, est d'accord avec cette proposition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 2 avril 2008,
Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-24 : TRAVAUX 2008 - REFECTION ET ISOLATION DE LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

La toiture de la Salle Polyvalente a subi des dégradations à la suite des différentes intempéries et l'eau s'est infiltrée dans la charpente. Il est nécessaire de remplacer les tuiles, les liteaux et de refaire l'isolation.

Cette salle reçoit du public et de nombreuses manifestations, notamment scolaires, et il faut donc intervenir rapidement, en l'occurrence pendant les vacances d'été, période où la salle est la moins utilisée.

Au cas où les subventions attendues ne seraient pas accordées, le Conseil Municipal s'engage à financer sur fonds propres la totalité du projet.

Proposition :

Après examen des devis, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de retenir** l'offre de la société BMCR au montant de **43.003,88 € HT, soit 51.432,64 € TTC.**

- **d'autoriser M. le Maire :**

* à signer les contrats et avenants correspondants,

* à solliciter les aides auxquelles nous pouvons prétendre.

Décision :

Le Conseil Municipal, est **d'accord** avec cette proposition par :

23 voix POUR dont 2 procurations de MM. Auzal et Pesquey

1 abstention de M. Georges

5 voix **CONTRE** de Mmes Sabatié, Diaz, MM. Dhollande, Darriné et Dervillé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 16 avril 2008,

Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2- : SUBVENTIONS votées au BP 2008

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

Les subventions proposées au B.P. 2008 ont été inscrites conformément à l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 27 mars 2008 et après examen des dossiers déposés par les associations.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le versement des subventions du B.P. 2008** selon la liste jointe en annexe.

Décision :

Le Conseil Municipal, est **d'accord** avec cette proposition par :

23 voix POUR dont 2 procurations de MM. Auzal et Pesquey

1 abstention de M. Georges

5 voix CONTRE de Mmes Sabatié, Diaz, MM. Dhollande, Darriné et Dervillé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 2 avril 2008,

Le Maire,

Vincent NUCHY

Annexe à la délibération 2008-03/2-24

SUBVENTIONS VOTEES AU B.P. 2008

Aux Associations Communales	€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1.300,00
AMICALE DU PERSONNEL	2.000,00
ASIL (Informatique de loisirs)	500,00
ASS. THEATRALE LOU CAUDEY	200,00
BROCHET BELIETOIS - SECTION SALLES	300,00
CHALEMINE SALLES	7.000,00
CLUB ATHLETIQUE SALLOIS	9.300,00
CLUB PHILATELIQUE	200,00
CREA' FIL	300,00
CYCLO CLUB DU VAL DE L'EYRE	460,00
D.F.C.I.	7.100,00
DONALD CLUB	450,00
ELAN GYMNIQUE SALLOIS	1.550,00
ESCOLA A TOTS	150,00
FUNNY DANCERS	150,00
GROUPE VOCAL CANTALEYRE	200,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	750,00
HARMONIE DE SALLES	12.500,00
ICI VIVENT DES GENS	400,00
JUDO DU VAL DE L'EYRE	1.000,00
KARATE DO DU VAL DE L'EYRE	250,00
LES ATELIERS D'EXPRESSION	800,00
LES PEINTRES DU VAL DE L'EYRE	380,00
LOISIRS ET JOIES	300,00
LOUS AYNATS	300,00
MAMOU SOLIDARITE PARTAGE	450,00
OFFICE DE TOURISME Salles et V.E.	1.700,00
RAID DU CHAMPION	300,00
SALLES EN VOL	150,00
SPORTING CLUB DE SALLES	1.550,00
TAI CHI CHUAN	250,00
TENNIS CLUB SALLOIS	4.000,00
TRACES THEATRE ENJEUX	300,00
UNION SPORTIVE DE SALLES	28.000,00
VOVINAM VIET VO DAO	250,00
VOLLEY	950,00

	Total Commune	85.740,00
Aux Associations Hors Commune		
AMICALE DES VOLONTAIRES DU SANG		100,00
STE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE		76,00
ARESCJ		76,00
	Total Hors commune	252,00
Imprévus & Réserves		8,00
	SOMME INSCRITE AU B.P. article 6574	86.000,00

Délibération 2008-03/2-25 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
POUR LE C.C.A.S. et LA C.D.E. - 2008

Rapporteur : M. NUCHY

Exposé :

Suivant les dispositions votées au budget primitif 2008 les crédits suivants sont inscrits au chapitre 65736 « C.C.A.S. et C.D.E. » **440.000. €.**

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'inscription de ces montants de subventions de fonctionnement :

160.000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale

280.000 € pour la Caisse des Ecoles.

Décision :

Le Conseil Municipal approuve ces subventions de fonctionnement par :

23 voix POUR dont 2 procurations de MM. Auzal et Pesquey

1 abstention de M. Georges

5 voix **CONTRE** de Mmes Sabatié, Diaz, MM. Dhollande, Darriné et Dervillé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 3 avril 2008,

Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-26 : PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS -
Année 2008

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

Suivant les dispositions votées au Budget Primitif 2008 les crédits suivants doivent être inscrits au chapitre 62 « AUTRES SERVICES EXTERIEURS » et au chapitre 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION », selon la liste jointe en annexe.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de :
- d'approuver les crédits inscrits aux chapitres cités supra.

Décision :

Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition par :

23 voix POUR dont 2 procurations de MM. Auzal et Pesquey
1 abstention de M. Georges
5 voix CONTRE de Mmes Sabatié, Diaz, MM. Dhollande, Darriné et Dervillé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Salles, le 3 avril 2008,
Le Maire,

Vincent NUCHY

Annexe à la délibération 2008- 03/2-26 - Participations et contingents

Participations et Contingents - 2008

6281 Cotisations diverses (estimées)		5.852,00 €
Maison/Forêt	1.373,60 €	
IDDAC (estimé)	135,00 €	
Maires/Gironde& France	949,29 €	
Petites Villes France	387,83 €	
PACT (estimé)	300,00 €	
KALEIDOSCOPE(estimé)	820,00 €	
Stations vertes	1.100,00 €	
Eveil culturel(estimé)	763,00 €	
C.A.U.E.	199,00 €	
6282 Frais de gardiennage		35.741,00 €
O.N.F.	35.241,00 €	
Eglise (estimé)	500,00 €	
6553 Service Incendie		74.100,00 €

6554 Contributions aux organismes/ regroupement		59.110,00 €
SIVOM Val de l'Eyre	25.350,00 €	
CDC Val de l'Eyre	33.760,00 €	
65736 CCAS et CDE		440.000,00 €
CCAS	160.000,00 €	
CDE	280.000,00 €	
6458 AUTRES		15.000,00 €
Participation CNAS	15.000,00 €	

Délibération 2008-03/2-27 : DGE - Année 2008

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

La date limite de dépôt des dossiers pour la demande de la Dotation Globale d'Équipement est fixée au 18 avril 2008. En conséquence, et compte tenu des crédits votés au budget primitif 2008, un dossier sera présenté aux services préfectoraux portant sur :

**1 – REFECTION ET ISOLATION
De la toiture de la Salle Polyvalente**

	Travaux estimés à	43.003,88 € HT	51.432,64 €
TTC			

**2 – VOIRIE – SECURISER LA RUE DE LA CROIX BLANCHE
Séquence centrale**

	Travaux de VRD estimés à	311.882,00 € HT	373.010,87 €
TTC			

	Maîtrise d'œuvre estimée à	36.802,08 € HT	44.015,29 €
TTC			

	Total	348.684,08 € HT	417.026,16 €
TTC			

Le financement 2008 relatif à ces opérations est le suivant :

**1 – REFECTION ET ISOLATION
De la toiture de la Salle Polyvalente**

Compte tenu que ces travaux de catégorie 2, comprennent des travaux d'isolation pour faire des **économies d'énergie**, le taux de subvention est de 40 %.

Travaux	51.432,64 € TTC
Soit :	

DGE (40 % de 43.003,88 € HT)	17.202,00 €
Fonds propres et emprunt	34.230,64 €

	51.432,64 €

Délibération 2008-03/2-28 : TRAVAUX 2008 – RELAMPING DU PLATEAU SPORTIF DU « PAS DE PAJOT »

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

Les éclairages des installations de foot et de tennis regroupées sur le site du « Pas de Pajot » ont besoin d'être refaites. Ces installations permettent à de nombreux enfants et adultes de pratiquer leurs sports dans de bonnes conditions notamment au sein des écoles de tennis et de football.

Il conviendrait d'intervenir pendant la période estivale, pendant laquelle ces installations ne sont pas sollicitées.

Au cas où les subventions attendues ne seraient pas accordées, le Conseil Municipal s'engage à financer sur fonds propres la totalité du projet.

Proposition :

Après examen des devis, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de retenir** les offres de la société **FORCLUM Aquitaine Limousin** pour un montant de **8.518,00 € HT, soit 10.187,53 € TTC**

- **d'autoriser M. le Maire :**

* à signer les contrats et avenants correspondants,

* à solliciter les aides auxquelles nous pouvons prétendre.

Décision :

Le Conseil Municipal, est **d'accord** avec cette proposition par :

23 voix POUR dont 2 procurations de MM. Auzal et Pesquey

1 abstention de M. Georges

5 voix **CONTRE** de Mmes Sabatié, Diaz, MM. Dhollande, Darriné et Dervillé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 16 avril 2008,

Le Maire,

Vincent NUCHY

Délibération 2008-03/2-27 : DGE - Année 2008 (suite)

2 – VOIRIE – SECURISER LA RUE DE LA CROIX BLANCHE

Séquence centrale

Travaux 417.026,16 € TTC

Soit :

DGE (25 % Plaf.100.000 € HT)	25.000,00 €
Conseil Général	20.041,00 €
Fonds propres et emprunt	371.985,16 €

	417.026,16 €

Au cas où les subventions attendues ne seraient pas accordées, le Conseil Municipal s'engage à financer sur fonds propres la totalité du projet.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter** le projet dans les conditions citées supra,
- **d'arrêter** le plan de financement présenté ci-dessus.

Décision :

Le Conseil Municipal, est **d'accord** avec cette proposition par :

23 voix POUR dont 2 procurations de MM. Auzal et Pesquey

1 abstention de M. Georges

5 voix **CONTRE** de Mmes Sabatié, Diaz, MM. Dhollande, Darriné et Dervillé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Salles, le 8 avril 2008,

Le Maire,

Vincent NUCHY

RECAPITULATIF
Séance du 31 mars 2008

	Rapporteur
01 – Communications diverses	V. Nuchy
02 – Composition du Comité de Pilotage pour le PLU	D. Marque
03 – Désignation de l'Elu Chargé de la Défense	V. Nuchy
04 – Délégations au CNAS	V. Nuchy
05 – Délégation au S.I.E.R. de Belin-Beliet	V. Nuchy
06 - Conseil Communal Consultatif – Médiateur de la Société civile	V. Nuchy
07 – Délégation du pouvoir de police du Maire	B Bureau
08 – Lieu d'Accueil Parents Enfants	M Ducasse
09 – Convention Médicale	M. Ducasse
10 – Emploi – Recrutement agents non titulaires	V. Nuchy
11 – Emploi – Recrutement d'Agents occasionnels	V. Nuchy
12 – Emploi – Recrutement d'Agents saisonniers	V. Nuchy
13 – Emploi – Création de 2 postes	M Ducasse
14 - Urbanisme – Résultat Modifications du POS n°3 et 4	D. Marque
15 – Convention ONF	J Dulaurans
16 - Prise en charge de frais de formation	V Nuchy

17 – Exonération de la taxe de séjour	D Marque
18 – Tarifs du Columbarium	V Nuchy
19 – Modification du taux de la taxe d'équipement	D Marque
20 – Affectation du résultat du CA 2007	V Nuchy
21 – Vote de la Fiscalité 2008	V Nuchy
22 – Vote du BP 2008	V. Nuchy
23 – Dotation d'Etat pour les élections municipales 2008	V Nuchy

